

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Mise à jour du 01/06/2021

SARL NALO SPORT LE KLUBE - 4 rue des fromentaux 21121 AHUY - SIREN 795 052 968 - APE : 9329Z - SIRET 79505296800018 - Capital social 138000€



VOTRE BULLE SPORT & BIEN-ÊTRE

## Article 1 – Objet

Le fonctionnement général de l'établissement est confié au gérant ou à son représentant en son absence. L'utilisation de l'établissement par les clients, est soumise aux prescriptions du règlement intérieur suivant.

## Article 2 – Ouverture et Fermeture

- 2.1. Les horaires et périodes d'ouverture au public sont affichés à l'entrée de l'établissement.
- 2.2. Des fermetures exceptionnelles de l'établissement, totales ou partielles, peuvent être décidées, notamment pendant les périodes de fermeture technique obligatoire, pour permettre la réalisation de travaux ou assurer l'entretien, pour l'organisation de manifestations, ou par suite de circonstances particulières, rendant les aires sportives impraticables ou dangereuses.
- 2.3. Le public est tenu de quitter les bassins et la zone balnéothérapie 30 minutes avant l'heure de fermeture indiquée. Le public sera alors invité à regagner les vestiaires et à sortir de l'établissement à l'heure de fermeture indiquée.

## Article 3 – Tarification – Paiement

- 3.1. Les tarifs en vigueur sont affichés dans le hall d'accueil.
- 3.2. Toute personne pénétrant dans l'établissement est tenue d'acquitter un droit d'entrée ou être adhérent au Klube. Les tarifs réduits seront appliqués sur présentation d'un justificatif (carte d'identité, carte d'étudiant, etc.) valide, et ce à chaque acte de vente.
- 3.3. Le public est admis aux vestiaires et bassins après avoir acquitté le droit d'entrée à l'accueil.

## Article 4 – Vestiaires

- 4.1. Les espaces communs des vestiaires de l'espace aquatique sont mixtes. Les vestiaires de l'espace fitness ne sont pas mixtes (1 vestiaire réservé aux hommes et 2 vestiaires réservés aux femmes).
- 4.2. La nudité, dans les espaces communs, est strictement interdite.
- 4.3. Les usagers se doivent de respecter la propreté des vestiaires. Ils sont tenus de respecter les espaces «pieds chaussés, pieds humides».
- 4.4. Dans l'espace aquatique, le public est tenu d'utiliser les cabines de déshabillage mis à sa disposition, tant à l'arrivée qu'au départ. L'habillage et le déshabillage est strictement interdit en dehors des vestiaires.
- 4.5. Les casiers sont contrôlés chaque soir par le personnel. Aucun objet ou vêtement ne peut y être laissé.

## Article 5 – Objets Précieux

- 5.1. Les sacs, paniers, cabas et autres bagages sont placés sous la responsabilité de leur propriétaire. Le personnel du Klube vous conseille vivement de les laisser aux vestiaires, dans les casiers fermés avec un cadenas, sans objet de valeur.
- 5.2. L'équipe du Klube recommande au public d'éviter le port de bijoux, bagues, etc. pour aller se baigner.

## Article 6 – Obligations : Sécurité – Hygiène – Consignes à respecter – Recommandations

### 6.1. Généralités :

- Il est interdit de fumer dans l'établissement.
- Il est interdit d'introduire ou consommer de l'alcool dans l'établissement ou des substances interdites par la loi (ex : drogue). L'entrée dans l'établissement peut être refusée à toute personne susceptible d'être sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants.
- Il est également interdit d'introduire des objets présumés dangereux ou impropres à l'utilisation dans un établissement sportif.
- Les bouteilles en verre ne sont pas autorisées.
- Les personnes présentant un trouble du comportement ou ayant une attitude menaçante se verront refuser l'entrée où pourront être exclues du Klube.
- Pour des questions d'hygiène, il est nécessaire de se démaquiller avant d'aller se baigner ou d'utiliser les saunas et le hammam.

### 6.2. Hygiène :

Par mesure d'hygiène, il est obligatoire de respecter les consignes suivantes :

- dans l'espace aquatique, les bermudas, shorts, caleçons, combinaisons, etc. ne sont pas autorisés, seuls les maillots de bain collant au corps seront autorisés pour accéder aux bassins.
- d'une manière générale, une tenue décente et non provocante est exigée.
- la nudité totale n'est pas autorisée dans l'établissement.
- il est interdit de pique-niquer, de goûter et plus généralement de manger dans l'espace aquatique des poubelles sont à la disposition du public pour y jeter gobelets, papiers, emballages et autres déchets.
- il est interdit de cracher, se moucher ou d'uriner dans l'eau.
- les chewing-gums sont interdits.
- les baigneurs doivent passer dans les pédiluves et prendre une douche savonnée dans les douches mises à disposition afin d'accéder au bassin dans une bonne condition d'hygiène, y compris après un passage au sauna ou au hammam. L'utilisateur présentant des lésions cutanées apparentes doit être muni d'un certificat de non contagion exigible en cette circonstance.
- les crèmes solaires, maquillage teintures ou produits à base de matière grasse, ne sont pas autorisés pour les personnes qui souhaitent utiliser l'espace aquatique.
- pour des questions d'hygiène, il est nécessaire de se démaquiller avant d'aller se baigner.

## Article 7 – Ordre et discipline

Une discipline librement consentie, mais stricte, sera appliquée dans l'établissement : à cet égard, vous ne devez pas :

- 7.1. Pénétrer dans l'espace aquatique en tenue de ville ou en tee-shirt, bermuda, caleçon, etc... à l'exception du personnel du Klube.
- 7.2. Utiliser des récepteurs radios portatifs (ex : radios) ou tout autre appareil émettant des sons pouvant perturber la tranquillité des autres usagers.
- 7.3. Vous livrer à des jeux ou des actes pouvant porter atteinte à la tranquillité du public ou aux bonnes mœurs.
- 7.4. Photographier ou filmer à des fins personnelles ou professionnelles, sans autorisation préalable du responsable.
- 7.5. Utiliser votre téléphone portable dans l'espace aquatique ou lors des cours collectifs.

## Article 8 – Dégradations

Les utilisateurs sont considérés comme pécuniairement responsables de toutes dégradations qui pourraient être causées de leur fait, aux installations, aux matériels, aux vestiaires et autres quels qu'ils soient, en plus des poursuites judiciaires qui pourraient être engagées à leur encontre par l'exploitant de l'établissement.

## Article 9 – Respect du règlement

- 9.1. Après avoir accompli les formalités d'entrée et en toutes circonstances, les usagers sont tenus de se conformer au présent règlement. En cas de non-respect, il pourra être procédé à l'expulsion du ou des usagers concernés, voir à l'engagement de poursuites.
- 9.2. L'ensemble du personnel du centre est chargé, chacun en ce qui le concerne, de faire respecter et appliquer le présent règlement ; la plus grande courtoisie étant recommandée à notre personnel, soyez corrects avec lui, la discipline et le bon esprit étant l'affaire de tous.
- 9.3. La non observation de ce règlement est sanctionnée par un avertissement donné par le responsable de l'établissement.
- 9.4. Dans les cas graves (vol, injures, manque de respect envers le personnel ou les autres membres), l'usager concerné sera résilié immédiatement. La direction de l'établissement se réserve également le droit d'exclure définitivement les personnes concernées par ces faits.
- 9.5. La fréquentation des espaces bien-être, remise en forme et musculation implique le respect du présent règlement intérieur défini dans un souci de sérénité pour l'ensemble des utilisateurs. En cas de non observation de celui-ci ou d'attitude ou de comportement présentant un risque ou une gêne récurrente pour les autres usagers, le personnel est habilité à prendre toutes les mesures nécessaires à l'encontre des contrevenants et se réserve le droit de leur en interdire l'accès, suite au remboursement du mois en cours par «LE KLUBE».

## PISCINE & BALNÉOTHÉRAPIE

### Article 10 - Droit d'accès et obligations

- 10.1.** L'accès à ces espaces est réservé aux personnes ayant acquitté un droit d'accès. Toute personne présente dans ces espaces devra être munie d'un justificatif (bracelet) attestant qu'elle a bien acquitté son droit d'accès.
- 10.2.** L'espace Balnéothérapie n'est accessible qu'aux personnes de plus de 16 ans, sur justification de l'âge.
- 10.3.** Ces espaces sont des lieux de détente et de calme, la discrétion et le respect d'autrui seront donc exigés.

### Article 11 - Contre-indication médicale

- 11.1.** Pour l'espace bien-être : La pratique du sauna et du hammam est déconseillée :
- aux personnes ayant des problèmes cardiaques,
  - aux femmes enceintes,
- Dans les cas :
- d'hypertension ;
  - d'infections aiguës (grippe, bronchite, angine, rhino-pharyngite, etc.) ;
  - en période de convalescence de maladies infectieuses (hépatite virale, toxoplasmose, mononucléose infectieuse, infections rénales, etc.) ;
  - d'insuffisances veineuses (jambes lourdes, varices, séquelles de phlébite, etc.) ;
  - d'asthme, etc.

### Article 12 - Hygiène et sécurité

- 12.1.** Pour l'espace Balnéothérapie :

#### Il est obligatoire :

- de prendre une douche savonnée avant de pénétrer dans l'espace bien être ;
- d'utiliser une serviette de couleur blanche (afin de ne pas tacher les bancs en bois) pour s'asseoir ou s'allonger sur les banquettes des Sauna;
- de porter un maillot de bain propre et adapté.
- d'utiliser des claquettes dans l'espace aquatique, pour votre sécurité.

#### Il est interdit :

- de mettre en fonctionnement les appareils (saunas, hammam), et de modifier les réglages de ces appareils et notamment la température des saunas et hammam.
- de manger dans l'espace aquatique.
- de mettre des huiles essentielles.
- de faire des gommages.

#### Il est recommandé, pour la pratique du sauna et du hammam:

- de ne pas porter d'objet métallique (bijoux) ;
- pour les porteurs de lentilles de contact, de les enlever afin d'éviter tout accident.

## STUDIO FITNESS

### Article 13 - Bon usage de l'espace fitness

- 13.1.** Arrivée à l'heure pour le cours obligatoire. Une fois l'échauffement terminé, l'accès peut vous être refusé par le coach (risque de blessure et respect du coach et des autres participants).
- 13.2.** Avoir une tenue adaptée à la pratique du fitness. Des chaussures à amorti avant et arrière sont conseillées. Les chaussures doivent être à usage unique pour la salle.
- 13.3.** Le téléphone portable est interdit, sauf accord du coach.
- 13.4.** La serviette sur le tapis de sol est obligatoire. En cas d'oubli, veuillez demander une serviette à l'accueil qui pourra vous en fournir une.
- 13.5.** Après utilisation du matériel, veuillez à le ranger soigneusement (redescendre les plots des steps au plus bas, ranger les haltères par catégorie de poids, etc...).
- 13.6.** Munissez-vous d'une bouteille d'eau afin de bien vous hydrater.
- 13.7.** Veillez à bien gérer votre espace pour que tous les adhérents profitent pleinement de l'activité.
- 13.8.** Placez vos tapis ou step sur les marques au sol (angle haut gauche) afin d'optimiser votre espace de travail.
- 13.9.** Avant d'essayer un nouveau cours, renseignez-vous auprès d'un coach pour vous assurer que ce cours vous correspond.
- 13.10.** N'hésitez pas à prendre RDV avec un coach de l'équipe pour faire un point et ainsi mieux vous orienter.
- 13.11.** Les personnes qui découvrent pour la première fois une activité, peuvent suivre le format adapté SMARTSTART (se renseigner auprès du coach).
- 13.12.** Si vous devez quitter le cours avant la fin de celui-ci, merci de le signaler au coach en début de séance, de vous installer près de la sortie et de quitter la séance discrètement, sans perturber le cours.

## STUDIO RPM

### Article 14 - Bon usage du studio RPM

- 14.1.** Bien respecter les règles d'inscription préalables. Toute personne non inscrite se verra refuser l'entrée dans la salle.
- 14.2.** Arrivée à l'heure pour le cours. Une fois l'échauffement terminé, l'accès peut vous être refusé par le coach (risque de blessure et respect du coach et des participants).
- 14.3.** Avoir une tenue adaptée à la pratique du RPM. Des chaussures de vélo sont conseillées. Les chaussures doivent être à **usage unique pour la salle**. Après utilisation du vélo, veuillez à le nettoyer soigneusement (l'ensemble du carénage doit être nettoyé).
- 14.4.** Le téléphone portable est interdit, sauf accord du coach.
- 14.5.** Munissez-vous d'une bouteille d'eau et d'une serviette.
- 14.6.** En cas de forte affluence, veillez à bien gérer votre espace pour que tous les membres profitent pleinement de l'activité.
- 14.7.** Avant d'essayer un cours RPM, renseignez-vous auprès d'un coach pour vous assurer que ce cours vous correspond.
- 14.8.** N'hésitez pas à prendre RDV avec un coach de l'équipe pour faire un point et ainsi mieux vous orienter.
- 14.9.** Les personnes qui découvrent pour la première fois une activité, peuvent suivre le format adapté SMARTSTART (se renseigner auprès du coach).
- 14.10.** Si vous devez quitter le cours avant la fin de celui-ci, merci de le signaler au coach en début de séance, de vous installer près de la sortie et de quitter la séance discrètement.
- 14.11.** Merci de ne pas déplacer les vélos, les selles et les guidons.

## PLATEAU CARDIO-MUSCULATION

### Article 15 - Bon usage du plateau cardio-musculation

- 15.1.** Placer une serviette sur les appareils de musculation et cardio est obligatoire avant toute utilisation.
- 15.2.** Munissez-vous d'une bouteille d'eau pour vous hydrater avant pendant et après l'effort.
- 15.3.** Des chaussures adaptées à chaque activité sont indispensables pour l'hygiène, pour votre confort et pour la protection de vos articulations (les tongs, chaussures de ville ou chaussures utilisées à l'extérieur ne sont pas autorisées).
- 15.4.** , Dans un souci d'hygiène et pour votre confort, merci d'utiliser le papier et les vaporisateurs mis à votre disposition pour essuyer les appareils cardio et musculation que vous avez utilisés.
- 15.5.** Pour votre sécurité n'hésitez pas à travailler à deux sur les machines, ou avec l'aide d'un coach.
- 15.6.** Entre deux séries, évitez de rester sur les machines. Profitez de ce moment pour rester actif, vous étirer, ainsi vous récupérerez mieux et permettez à une autre personne d'utiliser la machine.
- 15.7.** Rangez le matériel après utilisation, pensez aux autres pratiquants : ranger les poids, et décharger vos barres.
- 15.8.** Les coachs sont à votre disposition, n'hésitez pas à les solliciter.
- 15.9.** L'échauffement est indispensable : il garantit une mise en route progressive du corps prévient les blessures et assure une qualité optimale de l'entraînement.
- 15.10.** Après votre séance, la douche est obligatoire si vous souhaitez accéder à la balnéothérapie.
- 15.11.** Veuillez respecter les horaires d'ouverture et fermeture du Klube. Si vous souhaitez prendre une douche après votre séance, prévoyez de la prendre 15 min avant la fermeture.
- 15.13.** Ne pas jeter les poids, ni les barres au sol.

**Signature du contractant**

lu et approuvé

l'abonné